

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
03 décembre 2024

Date d'affichage

Objet
URBANISME – Modification de la convention concernant l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol

Délibération N° 2024-022

URBANISME – Modification de la Convention concernant l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol

Vu la convention entre la communauté de communes du Haut Vallespir et la commune de Taulis concernant l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol.

Considérant l’arrêt de l’instruction par les services de l’Etat et du volet « accessibilité » des demandes d’autorisations de construire, d’aménager ou de modifier un établissement recevant le public, prévue à l’article L.111-8 du Code de la construction et de l’habitation que les travaux soient soumis ou pas à permis de construire à partir du 1^{er} janvier 2019.

Considérant que la Communauté de Communes du Vallespir assure l’instruction des dossiers de demandes d’autorisation du droit des sols depuis 2015 par délégation des communes membres, dans le cadre d’un service mutualisé intercommunautaire officiant pour les Communautés de Communes du Vallespir et du Haut Vallespir.

Considérant que les procédures de demande d’autorisation d’urbanisme peuvent désormais être effectuées par voie dématérialisée.

Considérant qu’il est nécessaire de prendre en compte ces évolutions réglementaires dans la convention préalablement conclue entre la Commune de Taulis et le Service instructeur mutualisé des Communautés de communes du Vallespir et du Haut- Vallespir afin de rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques et de favoriser une culture commune de l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Madame le Maire demande à l’Assemblée d’accepter l’avenant à la convention existante concernant l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 066-216602037-20241213-2024022-DE

Séance du :

L’an deux mille vingt-quatre

Et le treize décembre à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à l’annexe mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W. HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W. HUBER

T. CASASNOVAS a donné procuration à M. MAUGUIN

Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

Berger
Levisait

ID : 066-216602037-20241213-2024022-DE

- **ACCEPTE** la convention modifiée concernant l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol comprenant désormais la mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,



M.MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du